



COMMUNE DE CARSPACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CARSPACH
DE LA SEANCE DU 25 MARS 2025**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Rémi SPILLMANN
sur la convocation qui leur a été faite en date du 18 mars 2025,
sont :

Présents : M. Jean-Yves MOSSER, 1^{er} adjoint - Mme Véronique LIDIN, 2^{ème} adjointe - M. Philippe WALCH, 3^{ème} adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint – Mme Maryse DELATTRE - Mme Brigitte HORNY - Mme Sylvie HILBOLD - Mme Isabelle GRZESIK - M. Christophe KNECHT- Mme Christelle FAFFA - M. Laurent KELLER - Mme Anne SCHILLINGER - M. Dany HARTMANN - Mme Céline HOUX - M. Benoît PETER.

Étaient excusés : M. Pascal HELL, qui a donné procuration à M. Rémi SPILLMANN et M. Claude LEBOURGEOIS.

Également présent :

Monsieur Christophe GISSINGER, Secrétaire Général
Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER, Responsable des affaires générales et financières.

Secrétaire de séance : Mme Véronique LIDIN, assistée de Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

M. le Maire remercie l'ensemble des conseillères et conseillers présents pour cette séance en grande partie consacrée aux budgets ; il précise que M. Claude LEBOURGEOIS et M. Pascal HELL (procuration à M. Rémi SPILLMANN) sont excusés.

Le Maire rappelle ensuite l'ordre du jour :

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 28 janvier 2025.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;
2. Communauté de Communes Sundgau : nouvelle convention territoriale globale avec la CAF.

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

- A. Approbation du rapport de la réunion des Commissions réunies du 18 mars 2025.
- B. BUDGET PRINCIPAL M57 2025 :

1. Approbation du Compte financier unique 2024 ;
2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 sur le budget 2025 ;
3. Vote des crédits en faveur des écoles communales ;
4. Tableau annuel des subventions ;
5. Approbation du budget primitif 2025 ;
6. Vote des taux des taxes locales ;
7. Régime indemnitaire ;
8. Taux de fongibilité des crédits 2025.

C. BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET 2025 :

1. Approbation du Compte financier unique 2024 ;
2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 sur le budget 2025 ;
3. Participation du budget annexe au budget principal ;
4. Approbation du budget primitif 2025 ;
5. Taux de fongibilité des crédits 2025.

D. Création d'un budget annexe Service Public Industriel et Commercial pour le projet d'ombrières de la Place des Fêtes.

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

- A. Compte-rendu de la commission technique du 04 mars 2025 ;
- B. Aménagement de la Place des Fêtes (phase projet) : plan de financement ;
- C. Lotissement Plein Champs : dénomination de rues.

POINT 5 : AFFAIRES SCOLAIRES

Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2025

POINT 6 : APPROBATION DE FACTURES

POINT 7 : DIVERS

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 28 janvier 2025.

Les conseillères et conseillers ont été destinataires du PV de la dernière séance du Conseil Municipal via l'espace privé « élus » du site internet.

M. le Maire demande si les élus ont des remarques à émettre suite à ce PV.

Celui-ci n'appelant pas de remarque particulière, il est proposé à l'Assemblée d'approuver ledit P.V. ; ce qui est fait à l'unanimité des membres présents.

Le registre des délibérations est signé en conséquence.

POINT 2 : AFFAIRES INTERCOMMUNALES

1. Compte-rendu des délégués représentant la commune dans les différentes structures intercommunales ;

M. le Maire demande aux conseillères et conseillers s'ils se sont rendus à des réunions depuis la dernière séance du conseil municipal :

Mme Véronique LIDIN s'est rendue à la réunion de bureau de la Communauté de communes Sundgau (CCS) ; les élus ont étudié les subventions allouées aux différentes associations, pour lesquelles il n'y a pas de grand changement par rapport à 2024. Des marchés de travaux ont été attribués pour certains lots du chantier du périscolaire de MUESPACH. Une discussion a eu lieu au sujet de l'eau et du problème de facturation survenue lors de l'édition des dernières factures à CARSPACH : la redevance sur la performance de l'eau potable, facturée à 0.066€HT/M3 est erronée, le tarif appliqué par erreur était de 0.66 €HT/M3. Une régularisation sera appliquée sur la prochaine facture.

Mme Agnès HARNIST a participé à la réunion Culture et Tourisme de la CCS, durant laquelle les demandes de subventions ont été passées en revue.

M. le Maire s'est rendu à la réunion du Conseil de la CCS, consacrée principalement aux budgets ; il apparaît que sur un montant total de 30 millions d'euros, le budget de fonctionnement de la collectivité dégage un résultat de 800 000 €. Le budget annexe « Eau potable » et le budget annexe « Assainissement » sont plus en difficulté avec respectivement 1 million d'euros et 2 millions d'euros de déficit. L'excédent de l'année 2023 permet de ramener ces budgets à l'équilibre. En ce qui concerne l'assainissement, les lourds travaux réalisés représentent un encours de 18 millions d'euros. La CCS n'a pas prévu d'augmentation des taux des taxes locales pour le moment. Le prochain conseil communautaire aura lieu le 10 avril 2025.

2. Communauté de Communes Sundgau : nouvelle convention territoriale globale avec la CAF.

SIGNATURE DE LA NOUVELLE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A CONCLURE AVEC LA CAF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche partenariale entre la collectivité et la CAF. Elle vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants.

Cette offre s'articule autour des différentes missions de la CAF notamment autour de l'accompagnement des familles (versement des prestations, aides aux équipements petite enfance, enfance, jeunesse, lien social entre les habitants et soutien à la parentalité, accès aux droits...).

La CTG signée de 2021 à 2024 a pris fin et son renouvellement est prévue sur la période de 2025 à 2029.

Suite à la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire, les partenaires (CAF - MSA- CCS et autres acteurs de terrain) ont élaboré conjointement un plan d'actions pluriannuel pour le renouvellement de cette convention.

Ainsi la CTG permet de mobiliser toutes les ressources du territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions dans les politiques publiques mises en œuvre en direction des citoyens.

En signant la CTG, la Communauté de Communes et les autres acteurs en fonction de leurs compétences, bénéficient de moyens humains, techniques et financiers renforcés pour offrir plus de services de proximité aux familles.

Le plan d'action se décline sur 3 axes et comporte 12 fiches actions :

Les 3 axes retenus sont :

- **Axe 1 : Se lier, se relier pour mieux relayer.**

Avec pour objectif de créer un réseau solide entre les acteurs du territoire pour améliorer la communication et la coopération.

- **Axe 2 : Renforcer les services aux familles sur le territoire**

Avec pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité des services destinés aux familles.

- **Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des professionnels PEEJ**

Avec pour objectif de soutenir les professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes pour améliorer la qualité de leurs interventions.

Pour chaque axe plusieurs actions ont été défini :

Pour l'axe 1 :

- Action 1 : Repérer/Orienter les difficultés
- Action 2 : renforcer le lien social pour bien vivre ensemble dans le Sundgau
- Action 3 : consolider le Réseau Parentalité

Pour l'axe 2 :

- Action 4 : Bouge dans le Sundgau : Propositions en faveurs des Ados
- Action 5 : Stratégie d'accueil du jeune enfant sur le territoire
- Action 6 : Consolider l'Offre d'accueil périscolaire
- Action 7: Guider et soutenir les jeunes dans leur parcours
- Action 8 : Soutenir les parents sundgaviens

Pour l'axe 3 :

- Action 10: Innover et adapter les accueils aux enjeux actuels
- Action 11 : Promotion des métiers de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse
- Action 12 : Faire connaître et structurer la CTG

Chaque action est déclinée en « fiche action » rédigée sur la base du diagnostic partagé, reprenant les enjeux, le descriptif de l'action, les partenaires mobilisables et le calendrier.

Des référents pilotes (les chargés de coopération CTG) veilleront à la mise en œuvre des actions en lien avec des partenaires. Des indicateurs seront identifiés afin de permettre une évaluation permanente du dispositif.

Éléments budgétaires

L'aide financière de la CAF reste identique à celle de la 1ère CTG.

Les montants ci-dessous concernent les aides perçues en 2024 par les organismes gestionnaires de services ou de structures, destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles pour l'ensemble du territoire (CCS et autres opérateurs).

Prestation de service	1 090 000,00 €
Bonus Territoire	765 000,00 €
Chargés de Coopération	74 400,00 €

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) validée à l'unanimité par le conseil du 27 février 2025, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sollicite l'engagement de tous les maires de la CCS pour la signature de cette convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

POINT 3 : AFFAIRES FINANCIERES

A. Approbation du rapport de la réunion des Commissions réunies du 18 mars 2025.

Mme Isabelle GRZESIK, rapporteur de la commission réunie, donne lecture du rapport de la réunion du 18 mars 2025.



Commune de Carspach
Commissions Réunies

Réunion du 18 mars 2025

Étaient présents :

M. Rémi SPILLMANN, Maire – M. Jean-Yves MOSSER, 1° Adjoint – Mme Véronique LIDIN 2° Adjointe-
M. Philippe WALCH, 3° Adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe – M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint -
Mme Sylvie HILBOLD– Mme Brigitte HORNY – Mme Maryse DELATTRE - Mme Christelle FAFFA - M.
Christophe KNECHT - Mme Isabelle GRZESIK - M. Dany HARTMANN - Mme Anne SCHILLINGER - M.
Laurent KELLER - M. Benoît PETER.

Étaient excusés :

Mme Céline HOUX, M. Claude LEBOURGEOIS.

Également présents :

M. Christophe GISSINGER et Mme Audrey BAEHLER-LINDECKER.

M. le Maire ouvre la séance à 19h40 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux réunis ce jour pour la commission financière, à laquelle tout le conseil était invité, puisque cette commission permet de préparer le budget dans le détail.

M. le Maire remercie les adjoints qui ont d'ores et déjà travaillé sur le budget 2025 en y apportant les propositions qui seront présentées ce soir.

M. le Maire annonce d'ores et déjà que le budget 2025 bénéficie d'un autofinancement important. Les résultats sont bons et montrent un « sérieux » et une certaine sécurité pour les années à venir ainsi qu'une certaine souplesse pour les investissements futurs.

POINT 1 : Préparation du budget « Forêt »

1. Dépenses de fonctionnement :

En partant sur les bases du budget réalisé en 2024, et compte-tenu des informations transmises par M. Philippe WALCH, adjoint en charge de la Forêt, les dépenses de fonctionnement 2025 sont prévues comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2024	MANDATS	BP 2025
011	615231	Voiries	1 000,00 €		5 000,00 €
011	61524	Bois et Forêt	95 000,00 €	57 417,36 €	166 000,00 €
011	622	Honoraires	13 000,00 €	9 101,95 €	13 800,00 €
011	6281	Concours divers	1 000,00 €	1 372,16 €	1 300,00 €
011	6282	Frais de gardiennage	16 000,00 €	13 930,67 €	18 000,00 €
011	62878	Aux communes membres...	2 000,00 €	2 069,89 €	2 100,00 €
		TOTAL 011	128 000,00 €	83 892,03 €	206 200,00 €
62	6211	Personnel affecté	30 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €
		TOTAL 62	30 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €
65	65568	Autres charges de gestion courar	4 500,00 €	3 087,50 €	0,00 €
		TOTAL 65	4 500,00 €	3 087,50 €	0,00 €
66	66111	Charges financières (intérêts emprunt)			
		TOTAL 66	0,00 €		0,00 €
023		Virement à la section d'investisse	47 919,47 €		22 800,00 €
		TOTAL	210 419,47 €	116 979,53 €	269 000,00 €

La hausse du poste « Voiries » chapitre 011 s'explique par la nécessité de procéder à la réfection de chemins sur les parcelles 6 et 7.

Le poste « Bois et Forêt » est lui aussi plus important car il comprend les coupes de bois qui devraient être réalisées dans le cadre du projet de la Place des Fêtes.

2. Recettes de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2024	TITRES	BP 2025
70	7022	Coupes de bois	167 110,00 €	152 654,36 €	209 000,00 €
74	74748	Autres communes			
75	773	Mandats annulés			
042	777	Recettes et quote part des subv...	2 890,00 €	0,00 €	
002		Résultat reporté	40 419,47 €		60 000,00 €
		TOTAL	210 419,47 €	152 654,36 €	269 000,00 €

3. Dépenses et recettes d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2024	MANDATS	BP 2025
21	2111	Terrains nus	4 116,07 €		
21	2117	Bois et Forêt		1 500,00 €	2 500,00 €
21	2151	Réseaux de voirie	110 000,00 €	5 421,46 €	47 000,00 €
21	2158	Autres installations, matériel, outillag	0,00 €	0,00 €	10 573,82 €
21	2152	Installation de voirie	0,00 €	985,62 €	
21	2157	Matériel et outillage technique	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
		TOTAL 21 (IMMO CORP.)	114 116,07 €	7 907,08 €	100 073,82 €
23	231	Installation, matériel et outillage tech	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL 23 (IMMO EN COURS)			
16	1641	Emprunt en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL 16	0,00 €	0,00 €	
	001	Solde d'exécution (déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	13911	Etat et établissements nationaux	2 890,00 €	0,00 €	0,00 €
		TOTAL	117 006,07 €	7 907,08 €	100 073,82 €

Au chapitre 21 « Matériel et Outillage Technique », le budget prévu de 40 000 € concerne l'achat d'un véhicule d'occasion de type « camion benne-plateau » qui remplacera un véhicule vieillissant, et qui servira à l'ensemble des besoins de la commune.

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAP	COMPTES	INTITULES	BP 2024	TITRES	BP 2025
	001	Solde d'exécution de la section d'investisseme	19 086,60 €		61 179,52 €
1068		Excédent de fonctionnement capitalisé	50 000,00 €	50 000,00 €	16 094,30 €
021		Virement de la section de fonctionnement	47 919,47 €		22 800,00 €
013	1311	Subventions d'équipements			
		TOTAL	117 006,07 €	50 000,00 €	100 073,82 €

POINT 2 : Préparation du budget « principal » pour l'exercice 2025

Les élus prennent connaissance des dépenses et recettes réalisées en 2024, par chapitre, selon la décomposition suivante, ainsi que du résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice se présente donc de la manière suivante :

CFU 2024		
Dépenses de fonctionnement 2024		
Chapitre	Prévu	Réalisé
011	464 700,00 €	439 630,18 €
012	439 500,00 €	427 782,52 €
65	109 100,00 €	102 968,79 €
66	32 600,00 €	31 512,97 €
67	500,00 €	322,98 €
68	50,00 €	0,00 €
014	69 000,00 €	68 508,00 €
042	10 740,62 €	10 740,62 €
023	500 615,38 €	
TOTAL	1 620 806,00 €	1 081 466,06 €
Recettes de fonctionnement 2024		
Chapitre	Prévu	Réalisé
002	30 000,00 €	
42		
13	10 000,00 €	9 043,48 €
70	69 806,00 €	68 895,16 €
73-731	1 250 000,00 €	1 252 403,46 €
74	235 500,00 €	240 451,63 €
75	25 000,00 €	22 001,23 €
77	500,00 €	543,47 €
76	0,00 €	9,00 €
TOTAL	1 620 806,00 €	1 593 347,43 €
Dépenses d'investissement 2024		
Chapitre	Prévu	Réalisé
16	234 000,00 €	229 549,89 €
20	0,00 €	0,00 €
21	698 791,65 €	307 181,21 €
23	595 000,00 €	655 647,99 €
041	11 000,00 €	10 876,19 €
001	234 992,57 €	
TOTAL	1 773 784,22 €	1 203 255,28 €
Recettes d'investissement 2024		
Chapitre	Prévu	Réalisé
021	500 615,38 €	
10	647 178,22 €	666 306,63 €
13	125 500,00 €	164 702,52 €
16	300 000,00 €	300 046,67 €
21	160 000,00 €	8 357,24 €
040	10 740,62 €	10 740,62 €
041	11 000,00 €	10 876,19 €
23	18 750,00 €	0,00 €
TOTAL	1 773 784,22 €	1 161 029,87 €
RESULTAT 2024		-42 225,41 €
Déficit antérieur		234 992,57 €
Solde déficitaire à reporter en 2025		-277 217,98 €
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT EN 2025		
Pour mémoire, Résultat reporté 2023/2024 : Réserve		30 000,00 €
TOTAL Excédent de fonctionnement à reporter sur le budget 2024		541 881,37 €
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT EN 2025		
1068	A reporter en Investissement 2025	500 000,00 €
R002	En réserve de fonctionnement 2025	41 881,37 €

1. Dépenses de fonctionnement :

Les élus prennent connaissance du récapitulatif des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024, et proposent ensuite un budget pour chaque article, selon les événements dont ils ont déjà connaissance.

Les charges à caractères générales (011) s'élèvent ainsi à 500 400 € pour le budget 2025 : 464 700 € étaient prévus au budget 2024 et 439 630.18 € ont été réalisés

Le chapitre 12, consacré au personnel communal s'élève à 422 610 € sur le budget 2025 (427 782.52 € réalisé en 2024).

Le chapitre 65 qui concernent principalement les indemnités et les subventions s'élève à 104 190.00 € (102 968.79€ réalisé en 2024) ;

Les charges financières (66) concernent les intérêts d'emprunt : 31 512.97 € réalisés en 2024 et 40 000 € pour le budget 2025.

Le FNGIR représente 69 000 € (68 508 € réalisé en 2024).

Un amortissement de 10 740.62 € est à prévoir chaque exercice à compter de 2022, pour une durée de 8 ans : il s'agit d'amortir les subventions perçues pour la fibre optique, l'amortissement est obligatoire. Il s'équilibre chaque année : une dépense en fonctionnement, une recette en investissement. Il s'agit d'une obligation comptable.

Les élus proposent un autofinancement de 497 996.75 €.

Les dépenses de fonctionnement 2025 se présentent comme suit :

BUDGET 2025 - COMMUNE - DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	INTITULES	ARTICLES 2023	INTITULE	BP 2024	Mandaté	BP 2025
011	Charges à caractère général	605	Achats de matériels	13 000,00 €	189,60 €	1 000,00 €
011	Charges à caractère général	60611	Eau et assainissement	5 000,00 €	4 223,74 €	5 000,00 €
011	Charges à caractère général	60612	Énergie - électricité	85 000,00 €	76 614,63 €	80 000,00 €
011	Charges à caractère général	60613	Chauffage urbain	47 000,00 €	42 623,66 €	47 000,00 €
011	Charges à caractère général	60622	Carburants	8 000,00 €	8 414,30 €	8 500,00 €
011	Charges à caractère général	60631	Fournitures d'entretien	4 000,00 €	4 762,39 €	4 500,00 €
011	Charges à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	14 000,00 €	14 133,40 €	24 000,00 €
011	Charges à caractère général	60633	Fournitures de voirie	7 000,00 €	1 709,01 €	7 000,00 €
011	Charges à caractère général	60636	Vêtements de travail	2 500,00 €	1 855,88 €	2 500,00 €
011	Charges à caractère général	6064	Fournitures administratives	5 000,00 €	3 488,77 €	5 000,00 €
011	Charges à caractère général	6065	Livres, disques,	500,00 €	593,34 €	500,00 €
011	Charges à caractère général	6067	Fournitures scolaires	4 700,00 €	4 890,60 €	4 700,00 €
011	Charges à caractère général	6068	Autres matières et fournitures	13 000,00 €	19 723,54 €	21 000,00 €
011	Charges à caractère général	611	Contrats de prestations de services	9 000,00 €	13 445,60 €	12 000,00 €
011	Charges à caractère général	613	Locations	20 000,00 €	15 690,18 €	20 000,00 €
011	Charges à caractère général	61521	Terrains	5 000,00 €	2 115,60 €	5 000,00 €
011	Charges à caractère général	615221	Bâtiments publics	10 000,00 €	20 773,92 €	12 000,00 €
011	Charges à caractère général	615228	Autres bâtiments	5 400,00 €	8 805,16 €	6 000,00 €
011	Charges à caractère général	615231	Voies	28 000,00 €	12 499,75 €	41 000,00 €
011	Charges à caractère général	615232	Réseaux	11 000,00 €	11 596,80 €	13 000,00 €
011	Charges à caractère général	61551	Matériel roulant	6 000,00 €	8 083,61 €	10 000,00 €
011	Charges à caractère général	6156	Maintenance	14 000,00 €	11 564,91 €	12 000,00 €
011	Charges à caractère général	61558	Autres biens mobiliers	0,00 €	3 105,61 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	6161	Multirisques	10 000,00 €	10 863,55 €	19 000,00 €
011	Charges à caractère général	6168	Autres (Assurances)	5 000,00 €	5 003,89 €	5 000,00 €
011	Charges à caractère général	6182	Documentation générale	200,00 €	104,00 €	200,00 €
011	Charges à caractère général	618	Divers	12 000,00 €	9 584,72 €	12 000,00 €
011			6188 : autres frais divers			
011	Charges à caractère général	622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 000,00 €	7 254,35 €	10 000,00 €
011	Charges à caractère général	623	Publicités, publications, relations publiques	35 000,00 €	33 441,62 €	35 000,00 €
011	Charges à caractère général	624	Transport de biens et transport collectif	1 200,00 €	1 085,00 €	1 200,00 €
011	Charges à caractère général	6256	Déplacements et missions	300,00 €	0,00 €	
011	Charges à caractère général	625	Déplacements et missions	0,00 €	121,80 €	300,00 €
011	Charges à caractère général	626	Frais postaux et frais de	17 000,00 €	15 656,93 €	17 000,00 €
011	Charges à caractère général	627	Services bancaires et assimilés	300,00 €	301,94 €	1 000,00 €
011	Charges à caractère général	62878	A des tiers	100,00 €	0,00 €	0,00 €
011	Charges à caractère général	6281	Concours divers (cotisations...)	32 000,00 €	34 936,72 €	32 000,00 €
011	Charges à caractère général	6284	Redevance pour service rendu	6 500,00 €	6 133,74 €	6 000,00 €
011	Charges à caractère général	635	Impôts, taxes et versements assimilés	22 000,00 €	24 237,92 €	25 000,00 €
	TOTAL 011		TOTAL 011	464 700,00 €	439 630,18 €	500 400,00 €
012	Impôts, taxes et versements assimilés	6218	Autre personnel extérieur	20 000,00 €	13 656,74 €	0,00 €
012	Impôts, taxes et versements assimilés	633	Impôts, taxes et versement assimilés	7 500,00 €	6 820,79 €	5 610,00 €
012	Impôts, taxes et versements assimilés	6336	Cotisation centre de gestion		226,17 €	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6411	Personnel titulaire	270 000,00 €	249 135,06 €	254 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6413	Personnel non titulaire	24 000,00 €	52 969,01 €	53 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6417	Rémunérations des apprentis	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	105 000,00 €	103 341,55 €	108 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6470	Autres charges sociales	2 000,00 €	1 633,20 €	2 000,00 €
	TOTAL 012		TOTAL 012	433 500,00 €	427 782,52 €	422 610,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65311	Indemnités de fonction	61 000,00 €	61 411,44 €	61 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65312	Frais de missions	3 500,00 €	1 639,15 €	3 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65313	Cotisations de retraite	2 600,00 €	2 579,52 €	2 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65748	Autres personnes de droit privé	30 000,00 €	27 323,00 €	25 090,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65811	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	11 000,00 €	10 014,25 €	11 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	6588(8)	Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	1,43 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	65138	Autres secours	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
	TOTAL 65		TOTAL 65	109 100,00 €	102 968,79 €	104 190,00 €
66	Charges financières	66111	Intérêts réglés à l'échéance	32 600,00 €	31 512,97 €	40 000,00 €
	TOTAL 66		TOTAL 66	32 600,00 €	31 512,97 €	40 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	673	Titres annulés	500,00 €	322,98 €	4 500,00 €
	TOTAL 67		TOTAL CHAP 67	500,00 €	322,98 €	4 500,00 €
68	Dotations	6817	Provision dépréciation	50,00 €	0,00 €	100,00 €
	TOTAL 68		TOTAL CHAP 68	50,00 €	0,00 €	100,00 €
014	Atténuation de produits	739221	FNGIR	69 000,00 €	68 508,00 €	69 000,00 €
	TOTAL 014		TOTAL 014	69 000,00 €	68 508,00 €	69 000,00 €
023	Virement à la section d'investiss		Virement à la section d'investiss	500 615,38 €		497 996,75 €
	TOTAL 023					497 996,75 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6751	Valeur comptable immo cédées (ordre)			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6761	Différence sur réalisation (ordre)			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	681	Dotations aux amortissements	10 740,62 €	10 740,62 €	10 740,62 €
	TOTAL 042		TOTAL 042	10 740,62 €	10 740,62 €	10 740,62 €
	TOTAL			1 620 806,00 €	1 081 466,06 €	1 649 537,37 €

2. Tableau annuel des subventions :

Les élus proposent de reconduire les subventions de 2024 à 2025 selon le tableau ci-après : la subvention « Jeunes licenciés » est proposée à 14 € par jeune au lieu de 17 € en 2024. En effet, les effectifs sont de plus en plus importants ; la commune alloue cette subvention pour l'ensemble des jeunes sportifs des clubs, même s'ils ne sont pas du village.

BP 2025 - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS					
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
DEPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Chorale	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Musique Municipale	4 370,00 €	4 370,00	4 370,00	4 370,00 €	4 370,00 €
Cercle St Georges	1 050,00 €	1 050,00	1 050,00	1 050,00 €	1 050,00 €
Football Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €
Basket Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €
Donneurs de Sang	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Section U.N.C.	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
A.P.P.M.A.	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Compagnie des Majorettes	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Théâtre	530,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Pégase Air Club	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Killianstollen	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
FASCHT de CARSPACH	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
TOTAL SOCIETES LOCALES	13 360,00 €	12 830,00	12 830,00	12 830,00 €	12 830,00 €
G.A.S. (90x8 en 2024 et 2025)	630,00 €	630,00	720,00	720,00 €	720,00 €
Association APA	250,00 €	250,00	200,00	200,00 €	200,00 €
Ass. Pers. Agées St Morand	200,00 €	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €
Ass. Part'âge Sep Wal	200,00 €	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €
Ass. "Les Amis de l'Hôpital"- Dannemarie	200,00 €	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €
Ass. "Mieux Vivre son Diabète"	180,00 €	180,00	180,00	180,00 €	180,00 €
Amicale du personnel communal	800,00 €	800,00	800,00	800,00 €	900,00 €
Mémorial Alsace - Moselle	100,00 €	100,00	100,00	100,00 €	100,00 €
Association AFAPEI Bartenheim	300,00 €	300,00	300,00	300,00 €	300,00 €
TOTAL ORGANISMES DIVERS	2 860,00 €	2 860,00	2 900,00	2 900,00 €	3 000,00 €
Jeunes licenciés	3 500,00 €	3 791,00	4 500,00	4 233,00 €	3 500,00 €
Coop-Ecole Maternelle (Fête de Noël - Excursion...)	600,00 €	600,00	600,00	600,00 €	600,00 €
Coop-Ecole Primaire (Fête de Noël - Excursion...)	1 300,00 €	2 800,00	1 300,00	1 300,00 €	1 300,00 €
Classe Verte	1 500,00 €		0,00	0,00 €	1 500,00 €
Union dep. Sapeurs pompiers	320,00 €	320,00	260,00	260,00 €	240,00 €
Subvention exceptionnelle APPMA (<i>digue, curage</i>)	10 000,00 €	10 000,00	0,00	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €		2 410,00	0,00 €	2 000,00 €
<i>UNC - sous groupe d'Altkirch</i>			500,00	500,00 €	0,00 €
Subvention Sonnenfascht	1 000,00 €	1 000,00	1 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Subvention exceptionnelle Basket	1 000,00 €	1 000,00	0,00	0,00 €	0,00 €
AMHR - Soutien Turquie et Syrie	2 000,00 €	2 000,00	0,00	0,00 €	0,00 €
Cercle St Georges - soutien exceptionnel Lumières-Son	10 000,00 €	10 000,00	0,00	0,00 €	0,00 €
Cercle St Georges - Aménagements (portes)			2 500,00	2 500,00 €	0,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (tenues)			600,00	600,00 €	0,00 €
Les restaurants du Cœur			200,00	200,00 €	200,00 €
La Croix Rouge			200,00	200,00 €	200,00 €
Caritas			200,00	200,00 €	200,00 €
TOTAL DIVERS	31 220,00 €	31 511,00	14 270,00	11 593,00 €	10 740,00 €
TOTAL	47 440,00 €	47 201,00	30 000,00	27 323,00 €	26 570,00 €

14 € par jeu

3. Budget alloué aux écoles :

La commission valide la reconduction du budget alloué aux écoles selon le récapitulatif ci-après :

ECOLE ELEMENTAIRE

Article	Nature	€ 2024	2025
6067	Fournitures scolaires usuelles	3 200 €	3 200 €
6188	Frais d'entrée à la piscine de TAGOLSHEIM	2 000 €	2 000 €
6248	Frais de transport à la piscine de TAGOLSHEIM	1 000 €	1 000 €
6261	Frais d'affranchissement	100 €	100 €
65738	Subventions à la Coopérative Fête de Noël, excursion, etc...) - Subvention « classe verte »	1 300 €	1 300 € 1 500 €
		7 600 €	9 100 €

ECOLE MATERNELLE

6067	Fournitures scolaires usuelles	1 500 €	1 500 €
6261	Frais d'affranchissement	90 €	90 €
65738	Subvention à la Coopérative (Fête de Noël, excursion, etc...)	600 €	600 €
		2 190 €	2 190 €

4. Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 593 347.43 € en 2024, et sont estimées à 1 649 537.37 € en 2025.

Les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

BUDGET - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMMUNE 2025

CHAPITRES	INTITULES	ARTICLES 2023	INTITULE	BUDGET 2024	Titres émis	BUDGET 2025
002	Résultat d'exploitation reporté	002	Résultat d'exploitation reporté	30 000,00 €		41 881,37 €
TOTAL 002		TOTAL		30 000,00 €		41 881,37 €
013	Atténuations de charges	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	10 000,00 €	9 043,48 €	1 000,00 €
TOTAL 013		TOTAL 013		10 000,00 €	9 043,48 €	1 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70311	Concession dans les cimetières (produit net)	3 150,00 €	4 450,00 €	3 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	7032	Droit de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics	4 000,00 €	3 235,87 €	4 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	7035	Locations de droits de chasse et de pêche	17 556,00 €	17 556,83 €	17 556,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70841	Aux autres budgets annexes	30 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70848	Aux autres organismes	1 000,00 €	932,08 €	1 000,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70876	Par le groupement de rattachement	5 500,00 €	5 318,75 €	5 500,00 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	70878	Par d'autres redevables	8 600,00 €	7 401,63 €	8 000,00 €
TOTAL 70		TOTAL 70		69 806,00 €	68 895,16 €	79 056,00 €
731	Imposition directe	73111	Taxes foncières et d'habitation	891 000,00 €	872 908,00 €	886 000,00 €
731	Imposition directe	73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	66 000,00 €	56 642,45 €	60 000,00 €
731	Imposition directe	73118	Autres contributions directes	0,00 €	917,00 €	500,00 €
TOTAL 731						
73	Impôts et taxes	73211	Attribution de compensation	253 000,00 €	252 912,13 €	253 000,00 €
73	Impôts et taxes	73141	Taxes sur la consommation finale d'électricité	40 000,00 €	69 023,88 €	40 000,00 €
TOTAL 73		TOTAL 73		1 250 000,00 €	1 252 403,46 €	1 239 500,00 €
74	Dotations et participations	74111	Dotation forfaitaire des communes	100 000,00 €	100 697,00 €	100 000,00 €
74	Dotations et participations	741121	Dotation de solidarité rurale des communes	35 000,00 €	42 815,00 €	40 000,00 €
74	Dotations et participations	741127	Dotation nationale de péréquation des communes	30 000,00 €	31 434,00 €	30 000,00 €
74	Dotations et participations	742	Dotations aux élus locaux	300,00 €	293,00 €	300,00 €
74	Dotations et participations	744	FCTVA	2 000,00 €	4 346,79 €	4 000,00 €
74	Dotations et participations	74718	Autres	0,00 €	1 314,15 €	0,00 €
74	Dotations et participations	7478	Autres organismes	200,00 €		0,00 €
74	Dotations et participations	74836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe prof.	40 000,00 €	37 793,69 €	38 000,00 €
74	Dotations et participations	74833	Etat : compensation aux titres des exonérations des taxes foncières	28 000,00 €	21 758,00 €	41 800,00 €
TOTAL 74		TOTAL 74		235 500,00 €	240 451,63 €	254 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	752	Revenus des immeubles	20 000,00 €	12 438,41 €	25 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7574	Subv. De fonctionnement des autres organisations privées	0,00 €	900,00 €	500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	7588	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00 €	8 662,82 €	8 000,00 €
TOTAL 75		TOTAL 75		25 000,00 €	22 001,23 €	33 500,00 €
76	Produits financiers	7621	Produits des autres immo. Financières	0,00 €	9,00 €	0,00 €
TOTAL 76		TOTAL 76		0,00 €	9,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	773	Mandats annulés sur exercice antérieur	500,00 €	543,47 €	500,00 €
77	Produits exceptionnels	7751	Produits des cessions d'imm.			
TOTAL 77		TOTAL 77		500,00 €	543,47 €	500,00 €
TOTAL		TOTAL		1 620 806,00 €	1 593 347,43 €	1 649 537,37 €

x1,7%

5. Etat récapitulatif des emprunts :

Les élus prennent connaissance des emprunts en cours :

Deux emprunts concernent le remboursement des travaux de l'école élémentaire, un emprunt concerne les travaux de sécurisation de la RD25.

- *E 9, Caisse d'Epargne (Ecole) : 80 096.50 € de capital + intérêts à rembourser en 2025. L'emprunt sera terminé au 31/05/2027.*
- *E 12, Crédit Mutuel (Ecole) : 73 824. € de capital+ intérêts à rembourser en 2025. L'emprunt sera remboursé au total au 31/10/2027.*
- *E13, Crédit Mutuel (RD25) : 26 169.96 € de capital+ intérêts à rembourser en 2025. L'emprunt sera remboursé au total au 31/07/2028.*
- *E15, Crédit Mutuel (Travaux de voirie et enfouissement) : 32 362.32 € de capital+ intérêts à rembourser en 2025. L'emprunt sera remboursé au total au 31 juillet 2032.*

Le capital restant dû total représente 777 355.75 € au 31/12/2025 soit environ une dette par habitant de 360 €, fin 2025.

6. Evolution des taxes directes locales :

Monsieur le Maire ainsi que l'ensemble du Conseil, décident de maintenir les taux communaux des taxes locales actuels.

7. Dépenses et recettes d'investissement :

Les dépenses et recettes d'investissement sont proposées suite à la réunion de la commission technique du 04 mars 2025, durant laquelle les élus ont pu décider des projets à prévoir en 2025 :

PREPARATION DU BUDGET INVESTISSEMENT 2025
PROPOSITION FAITE PAR LA COMMISSION TECHNIQUE DU 04 mars 2025

Voici les différents projets qui ont été présentés lors de la commission technique du 04 mars 2025

MATERIEL//Informatique	TRAVAUX VOIRIE et RESAUX	MOBIILIER//TERRAIN	ETUDES/MOE	TRAVAUX BÂTIMENTS
Moteur broyeur à végétaux 3 000,00	Eclairage public - LED 2024 48 300,00 €	Ecole maternelle Aire de Jeux 45 000 €	Aménagement de la rue du 7 Août 8 000,00 €	Cabinet médical Ravalement 18 000,00 €
Téléphonie Mairie 900,00	Travaux voirie rue de l'Eglise 15 000,00 €		Complément étude de sécurité en traverse d'agglomération (22/11) 5 000,00 €	Cabinet médical solde marché 7 200,00 €
Equipement RCSC 4 000,00	Voirie avant travaux CeA 17 000,00 €		EM 6 000,00 €	Cabinet médical chauffage 13 900,00 €
	Changement poteaux incendie 15 000,00 €			Mairie PAC étage 14 150,00 €
	Rue du 7 Août - couche de roulement 420 000,00 €			Mairie PAC RDC + couloir 20 000,00 €
	Cheminement piéton avenue du 8ème RH + Eclairage 35 000,00 €			Mairie sanitaire RDC 5 730,00 €
	Solde MOE rue des Champs 1 500,00 €			Salle Plessier Sas entrée 30 000,00 €
	Signalétique entreprises + lieux publics 5 000,00 €			Salle Plessier toiture 145 000,00 €
	Aménagement "bac" rue des Champs 10 000,00 €			MAM ravalement façades + fresque 25 000,00 €
	Aménagement de voirie 8 000,00 €			Ecole Maternelle rénovation sanitaire 13 000,00 €
				Ecole maternelle reprise toiture centrale 21 300,00 €
				Atelier Porte sectionnelle 4 000,00 €
				Atelier zinguerie 10 000,00 €
				Eglise zinguerie corniche portes 4 000,00 €
				Eglise beffroi 70 000,00 €
				Place des Fêtes MOE 86 000,00 €
				Place des Fêtes CT/SPS/OPC... 20 000,00 €
				Place des Fêtes travaux (15%) 385 000,00 €
TOTAL TTC	7 900,00	574 800,00 €	19 000,00 €	892 280,00 €
MONTANT HT	6 583,33	479 000,00 €	15 833,33 €	743 566,67 €
RECUP FCTVA 2027	1 053,33	76 640,00 €	6 000,00 €	118 970,67 €
				205 197,33 €

Après débat sur les différents projets, la commission propose de retenir des investissements à hauteur de 813 980 € pour cette année 2025.

Ces nouveaux crédits s'additionnent aux dépenses "obligatoires" comme le remboursement en capital des emprunts (240 000 €) et le déficit reporté de 277 300 €.

Pour prendre en compte ces données, le projet de budget a été construit avec l'hypothèse d'un emprunt de 500 000 € qui couvre, en somme, la part d'investissement pour les travaux de la place des fêtes au titre de cet exercice budgétaire.

Si cette proposition est retenue par les commissions réunies il faudra, au choix, ajouter une dépense d'investissement qui sera destinée à ne pas être réalisée ou alors voté le budget en sur équilibre à hauteur de l'autofinancement (505 000 €)

Pour illustrer ce propos voici une présentation synthétique de ce que pourrait être la section d'investissement en présentation budgétaire, sur l'hypothèse d'un virement du résultat de fonctionnement 2024 de 500 000 €

VUE GENERALE DU PROJET DE BUDGET INVESTISSEMENT 2025		
DEPENSES	RECETTES	
Déficit 277 300,00 €	Affectation résultat 500 000,00 €	
Emprunts 240 000,00 €	FCTVA 83 000,00 €	
	Taxe aménagement 12 000,00 €	
Dépenses possibles 1 362 500,00 €	Cession 160 000,00 €	
Dépenses proposées 813 980,00 €	Subvention 109 000,00 €	
Delta 548 520,00 €	Emprunt 500 000,00 €	
	Amortissement 10 800,00 €	
	Autofinancement 505 000,00 €	
Total 1 879 800,00 €	Total 1 879 800,00 €	

Participation Territoire Energie Alsace	19 950,00 €
CEE Eclairage Public	2 500,00 €
Subvention Climaxon Presbytère	25 000,00 €
Subvention CeA Etude de sécurité	2 000,00 €
Acompte DETR Place des Fêtes (15%)	15 000,00 €
Acompte Subvention Région Place des Fêtes	45 000,00 €
TOTAL	109 450,00 €

Les dépenses proposées sont les suivantes :

MATERIEL//Informatique	TRAVAUX VOIRIE et RESAUX	MOBIILIER//TERRAIN	ETUDES/MOE	TRAVAUX BÂTIMENTS
Moteur broyeur à végétaux 3 000,00	Eclairage public - LED 2024 48 300,00 €	Ecole maternelle Aire de Jeux 45 000 €	Aménagement de la rue du 7 Août 8 000,00 €	Cabinet médical Ravalement 18 000,00 €
Téléphonie Mairie 900,00	Travaux voirie rue de l'Eglise 15 000,00 €		Complément étude de sécurité en traverse d'agglomération (22/11) 5 000,00 €	Cabinet médical solde marché 7 200,00 €
Equipement RCSC 4 000,00	Voirie avant travaux CeA 17 000,00 €		Modification de la toiture EM 6 000,00 €	Cabinet médical chauffage 13 900,00 €
	Changement poteaux incendie 15 000,00 €			Mairie PAC étage 14 150,00 €
	Rue du 7 Août - couche de roulement 0,00 €			Mairie PAC RDC + couloir 20 000,00 €
	Cheminement piéton avenue du 8ème RH + Eclairage 0,00 €			Mairie sanitaire RDC 5 730,00 €
	Solde MOE rue des Champs 1 500,00 €			Salle Plessier Sas entrée 0,00 €
	Signalétique entreprises + lieux publics 5 000,00 €			Salle Plessier toiture 0,00 €
	Aménagement "bac" rue des Champs 10 000,00 €			MAM ravalement façades + fresque 0,00 €
	Aménagement de voirie 8 000,00 €			Ecole Maternelle rénovation sanitaire 13 000,00 €
				Ecole maternelle reprise toiture centrale 21 300,00 €
				Atelier Porte sectionnelle 4 000,00 €
				Atelier zinguerie 10 000,00 €
				Eglise zinguerie corniche portes 4 000,00 €
				Eglise beffroi 0,00 €
				Place des Fêtes MOE 86 000,00 €
				Place des Fêtes CT/SPS/OPC... 20 000,00 €
				Place des Fêtes travaux (15%) 385 000,00 €
TOTAL TTC	7 900,00	119 800,00 €	19 000,00 €	622 280,00 €
MONTANT HT	6 583,33	99 833,33 €	15 833,33 €	518 566,67 €
RECUP FCTVA 2027	1 053,33	15 973,33 €	6 000,00 €	82 970,67 €
				108 530,67 €

La commission décide de valider le projet de budget 2025 selon l'ensemble des éléments ci-dessus pour le vote qui aura lieu lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2025.

POINT 3 : DIVERS

Dates à retenir :

- 22/03/2025 : Opération Haut-Rhin Propre
- 12/04/2025 : Inauguration de la MAM

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h30.

B. BUDGET PRINCIPAL M57 2025 :

1. Approbation du Compte financier unique 2024 ;

Le Compte Financier Unique (CFU) regroupe le CA établi par la commune et le compte de gestion, généré par la Trésorerie.

M. le Maire sort de la salle, afin que le 1^{er} adjoint, M. Jean-Yves MOSSER, puisse présenter le CFU.

Le Conseil municipal, sur proposition du 1^{er} adjoint, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le CFU comme suit :

DELIBERATION CFU 2024 – BUDGET COMMUNE

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés	234 992.57 €			30 000.00 €	234 992.57 €	30 000.00 €
Opérations de l'exercice	1 203 255.28 €	1 161 029.87 €	1 081 466.06 €	1 593 347.43 €	2 284 721.34€	2 754 377.30€
TOTAUX	1 438 247.85€	1 161 029.87€	1 081 466.06 €	1 623 347.43€	2 519 713.91€	2 784 377.30 €
Résultats de clôture	277 217.98 €			541 881.37 €	277 217.98 €	541 881.37 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	277 217.98 €			541 881.37 €	277 217.98 €	541 881.37 €
RESULTATS DEFINITIFS	277 217.98 €			541 881.37 €		264 663.39 €

2. Affectation des résultats de l'exercice 2024 sur le budget 2025 ;

Budget principal M57 – Affectation du résultat 2024 sur l'exercice 2025

La section de fonctionnement se solde par un excédent de fonctionnement de :

541 881.37 €

La section d'investissement se solde par un déficit à reporter de :

277 217.98 €

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 500 000.00 € au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2025 (1068)
- 41 881.37 € en section de fonctionnement (R002)

3. Vote des crédits en faveur des écoles communales ;

Conformément à la réunion des commissions réunies du 18 mars 2025,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'allouer les crédits en faveur des écoles comme suit :

ECOLE ELEMENTAIRE

Article	Nature	€ 2024	2025
6067	Fournitures scolaires usuelles	3 200 €	3 200 €
6188	Frais d'entrée à la piscine de TAGOLSHEIM	2 000 €	2 000 €
6248	Frais de transport à la piscine de TAGOLSHEIM	1 000 €	1 000 €
6261	Frais d'affranchissement	100 €	100 €
65738	Subventions à la Coopérative – Fête de Noël, excursion, etc...)	1 300 €	1 300 €
	- Subvention « classe verte »		1 500 €
		7 600 €	9 100 €

ECOLE MATERNELLE

6067	Fournitures scolaires usuelles	1 500 €	1 500 €
6261	Frais d'affranchissement	90 €	90 €
65738	Subvention à la Coopérative (Fête de Noël, excursion, etc...)	600 €	600 €
		2 190 €	2 190 €

4. Tableau annuel des subventions ;

Conformément à la réunion des commissions réunies,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de répartir les subventions aux associations comme suit :

DEPENSES	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Chorale	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Musique Municipale	4 370,00 €	4 370,00	4 370,00	4 370,00 €	4 370,00 €
Cercle St Georges	1 050,00 €	1 050,00	1 050,00	1 050,00 €	1 050,00 €
Football Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €
Basket Club	1 320,00 €	1 320,00	1 320,00	1 320,00 €	1 320,00 €
Donneurs de Sang	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Section U.N.C.	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
A.P.P.M.A.	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Compagnie des Majorettes	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Théâtre	530,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00
Pégase Air Club	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
Killianstollen	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
FASCHT de CARSPACH	530,00 €	530,00	530,00	530,00 €	530,00 €
TOTAL SOCIETES LOCALES	13 360,00 €	12 830,00	12 830,00	12 830,00 €	12 830,00 €
G.A.S. (90x8 en 2024 et 2025)	630,00 €	630,00	720,00	720,00 €	720,00 €
Association APA	250,00 €	250,00	200,00	200,00 €	200,00 €
Ass. Pers. Agées St Morand	200,00 €	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €
Ass. Part'âge Sep Wal	200,00 €	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €
Ass. "Les Amis de l'Hôpital"- Dannemarie	200,00 €	200,00	200,00	200,00 €	200,00 €
Ass. "Mieux Vivre son Diabète"	180,00 €	180,00	180,00	180,00 €	180,00 €
Amicale du personnel communal	800,00 €	800,00	800,00	800,00 €	900,00 €
Mémorial Alsace - Moselle	100,00 €	100,00	100,00	100,00 €	100,00 €
Association AFAPÉI Bartenheim	300,00 €	300,00	300,00	300,00 €	300,00 €
TOTAL ORGANISMES DIVERS	2 860,00 €	2 860,00	2 900,00	2 900,00 €	3 000,00 €
Jeunes licenciés	3 500,00 €	3 791,00	4 500,00	4 233,00 €	3 500,00 €
Coop-Ecole Maternelle (Fête de Noël - Excursion...)	600,00 €	600,00	600,00	600,00 €	600,00 €
Coop-Ecole Primaire (Fête de Noël - Excursion...)	1 300,00 €	2 800,00	1 300,00	1 300,00 €	1 300,00 €
Classe Verte	1 500,00 €		0,00	0,00 €	1 500,00 €
Union dep. Sapeurs pompiers	320,00 €	320,00	260,00	260,00 €	240,00 €
Subvention exceptionnelle APPMA (<i>digue, curage</i>)	10 000,00 €	10 000,00	0,00	0,00 €	0,00 €
Divers	0,00 €		2 410,00	0,00 €	2 000,00 €
<i>UNC - sous groupe d'Altkirch</i>			500,00	500,00 €	0,00 €
Subvention Sonnenfascht	1 000,00 €	1 000,00	1 000,00	1 000,00 €	1 000,00 €
Subvention exceptionnelle Basket	1 000,00 €	1 000,00	0,00	0,00 €	0,00 €
AMHR - Soutien Turquie et Syrie	2 000,00 €	2 000,00	0,00	0,00 €	0,00 €
Cercle St Georges - soutien exceptionnel Lumières-Son	10 000,00 €	10 000,00	0,00	0,00 €	0,00 €
Cercle St Georges - Aménagements (portes)			2 500,00	2 500,00 €	0,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (tenues)			600,00	600,00 €	0,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (Libération)					3 248,00 €
Les restaurants du Cœur			200,00	200,00 €	200,00 €
La Croix Rouge			200,00	200,00 €	200,00 €
Caritas			200,00	200,00 €	200,00 €
TOTAL DIVERS	31 220,00 €	31 511,00	14 270,00	11 593,00 €	13 988,00 €
TOTAL	47 440,00 €	47 201,00	30 000,00	27 323,00 €	29 818,00 €

5. Approbation du budget primitif 2025 ;

Après présentation des éléments exposés dans le rapport de la réunion des commissions réunies et des informations complémentaires apportées dans les points précédents, M. le Maire précise que :

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont à l'équilibre pour un montant de **1 649 537.37 €**.

TAXE	BASES NOTIFIEES	TAUX 2024 %	TAUX 2025 %	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	90 000 €	15.96	15.96	14 364 €
TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE	2 854 000 €	26.69	26.69	761 733 €
TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE	82 500 €	80.89	80.89	66 734 €
TOTAL				8421 €

7. Régime indemnitaire ;

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;*
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 88 ;*
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée ;*
- Vu le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés ;*
- Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;*
- Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux ;*
- Vu l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;*
- Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 précité ;*
- Vu la circulaire NOR RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ;*
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2017 instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant des crédits annuels alloués à l'ensemble des agents de la commune pour l'année 2025 à 40 150 € (+0,37%) répartis de la manière suivante :
 - un crédit de 32 200,00 € pour l'indemnité de fonctions, des sujétions et d'expertise (IFSE). Cette indemnité est versée mensuellement aux agents.
 - un crédit de 7 950,00 € pour le complément indemnitaire annuel (CIA) versé avec les traitements du mois de novembre.
- que le complément indiciaire annuel sera alloué individuellement en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions dans la limite des montants individuels

maximums retenus par l'organe délibérant lors de l'instauration du RIFSEEP.

- que les montants seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.
- de confirmer l'inscription des crédits nécessaires aux articles 6411 et 6453 du Budget Principal 2025 voté ce jour.

8. Taux de fongibilité des crédits 2025.

La fongibilité des crédits est une évolution apportée aux règles budgétaires du nouveau référentiel M57, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces virements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

d'autoriser le Maire à procéder pour l'exécution du budget 2025 de la commune, à des virements de crédits de chapitre à chapitre ou opération à opération, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

541 BUDGET ANNEXE BOIS ET FORET 2025 :

1. Approbation du Compte financier unique 2024 ;

Le Compte Financier Unique (CFU) regroupe le CA établi par la commune et le compte de gestion, généré par la Trésorerie.

M. le Maire sort de la salle, afin que le 1^{er} adjoint, M. Jean-Yves MOSSER, puisse présenter le CFU du Budget Bois et Forêt.

Le Conseil municipal, sur proposition du 1^{er} adjoint, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le CFU BOIS ET FORET comme suit :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET FORET						
Résultats reportés		19 086.60 €		40 419.47 €		59 506.07 €
Opérations de l'exercice	7 907.08 €	50 000.00 €	116 979.53 €	152 654.36 €	124 886.61 €	202 654.36 €
TOTAUX	7 907.08 €	69 086.60 €	116 979.53 €	193 073.83 €	124 886.61 €	262 160.43 €
Résultats de clôture		61 179.52 €		76 094.30 €		137 273.82 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		61 179.52 €		76 094.30 €		137 273.82 €
RESULTATS DEFINITIFS		61 179.52 €		76 094.30 €		137 273.82 €

2. Affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 sur le budget 2025 ;

Budget Annexe Bois et Forêt

La section de fonctionnement se solde par un excédent de fonctionnement de :

76 094.30 €

La section d'investissement se solde par un excédent d'investissement de :

61 179.52 €

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2024 de la manière suivante :

- 16 094.30 € au financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2025 (1068)
- 60 000 € en section de fonctionnement (R002)

3. Participation du budget annexe au budget principal ;

Conformément à la réunion des Commissions réunies,

le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De fixer pour l'exercice 2025 les coefficients de répartition suivants

Art. 6411 : de la charge du personnel administratif et technique du Budget « Forêt »
M 57 à 8,3936% du Budget Principal M 14

Soit € 254 000 x 8,3936 % = 21 319,91 €

Art. 6450 : de la charge de cotisations sociales du Budget « Forêt »

M 57 à 8,3936 % du Budget Principal M 14

Soit € 108 000 x 8,3936 % = 9065,09€

Art. 65311: de la charge d'indemnités des élus du Budget « Forêt »
M 57 à 10% du Budget Principal M 14

Soit € 61 500 x 15 % = 9 225,00 €

Art. 65313: de la charge de cotisations sociales des élus du Budget « Forêt »
M 57 à 10 % du Budget Principal M 14

Soit € 2600 x 15 % = 390,00 €

Soit un total de € 40 000,00

4. Approbation du budget primitif 2025 ;

Après présentation des éléments exposés dans le rapport de la réunion des commissions réunies et des informations complémentaires apportées dans les points précédents, M. le Maire précise que :

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont à l'équilibre pour un montant de **269 000.00 €**.

Les dépenses et recettes d'investissement sont à l'équilibre pour un montant de **100 073.82 €**.

Section de

Fonctionnement

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	
Total opérations réelles :	246 200.00 €	209 000.00 €	
Virement à la section d'investissement :	22 800.00 €	60 000.00€	Report
TOTAL	269 000.00 €	269 000.00 €	

<u>Section d'Investissement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Exercice	100 073.82 €	0 €
Résultat affecté		
Solde d'exécution 2024		61 179.52 €
Excédent de fonctionnement capitalisé		16 094.30 €
Virement de la section de fonctionnement		22 800.00 €
TOTAL	100 073.82 €	100 073.82 €
TOTAL GENERAL	369 073.82 €	369 073.82 €

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif BOIS ET FORET 2025 comme présenté ci-dessus.

5. Taux de fongibilité des crédits 2025.

La fongibilité des crédits est une évolution apportée aux règles budgétaires du nouveau référentiel M57, appliqué depuis le 1^{er} janvier 2022.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces virements de crédits lors de sa plus proche séance.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

d'autoriser le Maire à procéder pour l'exécution du budget annexe Bois et Forêt 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre ou opération à opération, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

6. Création d'un budget annexe Service Public Industriel et Commercial :

M. le Maire précise que dans le cadre de la vente d'électricité qui sera produite par les ombrières photovoltaïques de la Place des Fêtes, un budget annexe doit être créé. M. le Maire, Mme Véronique LIDIN ainsi que les services administratifs ont rencontré M. Vianney SALLES, conseiller aux décideurs locaux de la DGFIP afin d'évoquer les différents points particuliers que constituent cette production. Ainsi, un budget annexe Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doit être créé (puisque la commune va vendre l'électricité). En outre, le Maire ajoute que ce budget sera soumis à la TVA et à l'impôt sur les sociétés en cas de bénéfices (environ 30%).

Les services ont commencé à étudier le fonctionnement d'un tel budget, mais restent en attente de vérifications notamment de la part de la Trésorière. Etant donné l'avancement actuel du projet, il est proposé au Conseil municipal de reporter cette délibération à une prochaine réunion, afin de recueillir toutes les informations nécessaires. De même, et compte-tenu des discussions échangées, la dénomination dudit budget pourrait être « Production d'énergie renouvelable » et permettrait ainsi d'inclure dans ce SPIC d'autres projets du même type, sans se limiter au solaire.

POINT 4 : AFFAIRES TECHNIQUES

A. Compte-rendu de la commission technique du 04 mars 2025 ;

M. Dany HARTMANN, rapporteur de la commission Technique, donne lecture du rapport de la réunion du 04 mars 2025.



Commune de Carspach
Commission technique

Réunion du 04 mars 2025

Etaient présents :

M. Rémi SPILLMANN, Maire – M. Jean-Yves MOSSER 1^{er} Adjoint - Mme Véronique LIDIN 2^o Adjointe - M. Philippe WALCH, 3^o Adjoint - Mme Agnès HARNIST, 4^{ème} adjointe - M. André DUSIC, 5^{ème} adjoint - Mme Brigitte HORNY – Mme Maryse DELATTRE - Mme Christelle FAFFA – M. Laurent KELLER - M. Christophe KNECHT - M. Dany HARTMANN (rapporteur) - Mme Anne SCHILLINGER - M. Benoît PETER - Mme Isabelle GRZESIK

Etaient également présents : Audrey BAEHLER-LINDECKER et Christophe GISSINGER

M. le Maire ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux réunis ce jour, au premier étage du Wächthus (faute de chauffage à la Mairie) en commission technique pour examiner et débattre des différents projets d'investissement pour cette année 2025.

Un tableau récapitulatif des dépenses et des recettes de la section d'investissement pour l'exercice 2024 est remis aux membres de la commission. Dans leur grande majorité les projets proposés à cette occasion ont été réalisés et notamment la réhabilitation du Presbytère et l'aménagement du cabinet médical. L'année se solde avec un déficit de 42 845,24 €.

En effet, une partie des subventions pour la Maison des Assistantes Maternelle reste à recouvrer (CLIMAXION pour 30 000 €) et la maison forestière n'a malheureusement pas pu être vendue (160 000 €). S'ajoute également un décalage dans la perception de la taxe d'aménagement suite à la réforme de la prise en compte des achevements de travaux par l'administration fiscale.

Au final, le déficit 2023 (de 235 000 €) n'a pas pu être résorbé comme il en était question et l'exercice 2025 devra prendre en compte un déficit cumulé de 277 800 € mais les recettes attendues en 2024 seront perçues en 2025. (La situation est à nuancer pour les recettes de taxe d'aménagement s'agissant d'une réelle problématique au niveau national)

Après cette mise en perspective, la commission examine la liste (présentée ci-dessous) des différents projets qui pourraient être mis en œuvre cette année ainsi que des études qu'il est possible de lancer pour des travaux à moyen terme.

POINT 1 : Préparation du budget d'investissement 2025

Les dépenses déjà engagées apparaissent en violet, les nouveaux projets en noir. Elles représentent des travaux dont la réalisation à été décidé en 2024 (comme le solde de l'aménagement du cabinet médical, l'aménagement de la Place des Fêtes ou les travaux de voirie dans la rue de l'Eglise et la rue du Moulin dans le cadre du renouvellement de la chaussée par la CeA) ou au mois de janvier 2025 (chauffage du cabinet médical ou de la salle du Conseil)

MATÉRIEL (en € TTC)		TRAVAUX VOIRIE et RESAUX (en € TTC)	
Moteur broyeur à végétaux	3 000,00	Eclairage public - LED 2024	48 300,00 €
Téléphonie Mairie	900,00	Travaux voirie rue de l'Eglise	15 000,00 €
Equipement RCSC	4 000,00	Voirie avant travaux CeA	17 000,00 €
		Changement poteaux incendie	15 000,00 €
		Rue du 7 Août - couche de roulement	420 000,00 €
		Cheminement piéton avenue du 8ème RH + Eclairage	35 000,00 €
		Solde MOE rue des Champs	1 500,00 €
		Signalétique entreprises + lieux publics	5 000,00 €
		Aménagement "bac" rue des Champs	10 000,00 €
		Aménagement de voirie	8 000,00 €
TOTAL TTC	7 900,00		574 800,00 €
MONTANT HT	6 583,33		479 000,00 €
RECUP FCTVA 2027	1 053,33		76 640,00 €

ETUDES/TERRAINS (en € TTC)		TRAVAUX BÂTIMENTS (en € TTC)	
Aménagement de la rue du 7 Août	8 000,00 €	Cabinet médical Ravalement	18 000,00 €
Complément étude de sécurité en traverse d'agglomération (22/11)	5 000,00 €	Cabinet médical solde marché	7 200,00 €
Modification de la toiture EM	6 000,00 €	Cabinet médical chauffage	13 900,00 €
		Mairie PAC étage	14 150,00 €
		Mairie PAC RDC + couloir	20 000,00 €
TOTAL TTC	19 000,00 €	Mairie sanitaire RDC	5 730,00 €
MONTANT HT	15 833,33 €	Salle Plessier Sas entrée	30 000,00 €
RECUP FCTVA 2027	2 533,33 €	Salle Plessier toiture	145 000,00 €
		MAM ravalement façades + fresque	25 000,00 €
MOBILIER/TERRAIN (en € TTC)		EM rénovation sanitaire	13 000,00 €
Aire de jeu maternelle	45 000 €	EM reprise toiture centrale	21 300,00 €
		Atelier Porte sectionnelle	4 000,00 €
		Atelier zinguerie	10 000,00 €
		Eglise zinguerie corniche portes	4 000,00 €
		Eglise beffroi	70 000,00 €
		Place des Fêtes MOE	86 000,00 €
		Place des Fêtes CT/SPS/OPC...	20 000,00 €
		Place des Fêtes travaux (15%)	385 000,00 €
TOTAL TTC	45 000,00 €	TOTAL TTC	892 280,00 €
MONTANT HT	37 500,00 €	MONTANT HT	743 566,67 €
RECUP FCTVA 2027	6 000,00 €	RECUP FCTVA 2027	118 970,67 €

Un débat s'ouvre sur les différents travaux prévus. La synthèse des projets que la commission souhaite proposer au Conseil Municipal est reprise à la page suivante.

Il est proposé de valider l'ensemble des projets concernant l'acquisition de matériel, l'achat de mobilier extérieur et les études. Pour celles-ci :

- *La réalisation d'une étude sur l'aménagement de la rue du 7 Août comprendra les consultations de la COMCOM Sundgau pour le renouvellement des réseaux AEP et assainissement et de Territoire Energie Alsace pour l'enfouissement (ou la dissimulation) des réseaux.*
- *La mise à jour de l'étude de sécurité vise à permettre que les aménagements de l'intersection rue des Seigneurs/rue du 22 novembre et de l'entrée d'agglomération dans cette même rue soient subventionnés par la CeA. Les travaux ne seront réalisés qu'après l'achèvement du lotissement Plein Champs.*
- *L'étude concernant l'école maternelle doit permettre de confirmer qu'il est possible de remplacer le toit plat existant par un toit en pente. Dans l'affirmative les travaux d'étanchéité prévus ne seront pas réalisés.*

Pour les travaux de voirie, la réalisation d'une couche de roulement dans la rue du 7 Août n'est pas programmée. Il en est de même pour le cheminement piéton de l'avenue du 8^{ème} Hussards puisque des travaux conséquents seront réalisés avec l'aménagement de la ZAC de Carspach.

Pour les travaux de bâtiment, les travaux au Plessier ne sont pas programmés tout comme le beffroi de l'église.

Les travaux de la Place des Fêtes sont inscrits au budget pour le moment.

Après débat sur les différents projets, la commission propose de retenir des investissements à hauteur de 813 980 € pour cette année 2025.

Ces nouveaux crédits s'additionnent donc aux dépenses "obligatoires" comme le remboursement en capital des emprunts (240 000 €) et le déficit reporté de 277 300 €.

Pour prendre en compte ces données, le projet de budget a été construit avec l'hypothèse d'un emprunt de 500 000 € qui couvre, en somme, la part d'investissement pour les travaux de la place des fêtes au titre de cet exercice budgétaire.

Si cette proposition est retenue par les commissions réunies il faudra, au choix, ajouter une dépense d'investissement qui sera destinée à ne pas être réalisée ou alors voté le budget en sur équilibre à hauteur de l'autofinancement (505 000 €).

Pour illustrer ce propos voici une présentation synthétique de ce que pourrait être la section d'investissement en présentation budgétaire, sur l'hypothèse d'un virement du résultat de fonctionnement 2024 de 500 000 €

VUE GENERALE DU PROJET DE BUDGET INVESTISSEMENT 2025			
DEPENSES		RECETTES	
Déficit	277 300,00 €	Affectation résultat	500 000,00 €
Emprunts	240 000,00 €	FCTVA	83 000,00 €
		Taxe aménagement	12 000,00 €
Dépenses possibles	1 362 500,00 €	Cession	160 000,00 €
Dépenses proposées	813 980,00 €	Subvention	109 000,00 €
Delta	548 520,00 €	Emprunt	500 000,00 €
		Amortissement	10 800,00 €
		Autofinancement	505 000,00 €
Total	1 879 800,00 €	Total	1 879 800,00 €

Participation Territoire Energie Alsace	19 950,00 €
CEE Eclairage Public	2 500,00 €
Subvention Climaxion Presbytère	25 000,00 €
Subvention CeA Etude de sécurité	2 000,00 €
Acompte DETR Place des Fêtes (15%)	15 000,00 €
Acompte Subvention Région Place des Fêtes (15%)	45 000,00 €
	109 450,00
TOTAL	€

POINT 2 : Divers

Le Maire invite les conseillères et conseillers à l'inauguration de la Maison des assistantes maternelles le samedi 12 avril 2025 à partir de 10h.

Il rappelle également la tenue de l'opération « Elsass Osterputz » le samedi 22 mars ; le rendez-vous est fixé à 8h00 devant la Mairie.

Plus personnes ne désirant prendre la parole le Maire clôt la séance à 21h30.

B. Aménagement de la Place des Fêtes (phase projet) : plan de financement ;

M. le Maire informe l'assemblée que ce point est reporté à un prochain conseil en raison d'un manque d'éléments ; en effet, l'architecte doit encore nous fournir un certain nombre de détails quantitatifs pour nous permettre de proposer un plan de financement au plus juste.

C. Lotissement Plein Champs : dénomination de rues.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de viabilisation du lotissement « Plein Champs » sont en cours depuis la fin du mois de janvier 2025.

Afin de pouvoir déployer l'ensemble des réseaux secs et le réseau gaz, il convient pour le Conseil d'acter la dénomination des nouvelles voies créées. Elles sont au nombre de cinq :

- Trois rues sont le prolongement direct de rues existantes
 - o La rue des Bleuets à l'Ouest
 - o La rue Bellevue au centre
 - o La rue des Jardins à l'Est du lotissement
- Deux voies reliant
 - o pour la première les trois rues précitées au Nord du lotissement
 - o pour la seconde la rue des Bleuets et la rue des Jardins au Sud du lotissementsont à créer.

Le Conseil municipal, après en avoir débattu et délibéré, décide à 17 voix pour 1 abstention, de dénommer les voies présentées ci-dessus :

- Rue des Capucines
- Rue des Lilas

M. le Maire précise que les travaux pour ce nouveau lotissement se passent bien, M. André DUSIC participe aux réunions de chantier ce qui nous permet d'être informés de l'avancement.

POINT 5 : AFFAIRES SCOLAIRES**Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2025**

M. le Maire précise que le Conseil municipal se doit de délibérer afin de fixer l'organisation du temps scolaire, pour la rentrée de 2025/2026, même dans le cas où il n'y aurait pas de changement.

Vu les articles D 521-10 et D 521-12 du code de l'éducation

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017

Vu le décret n° 2018-907 du 23 octobre 2018 modifiant le décret n° 2015-996 DU 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi N° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république

Vu le décret n°2020-632 du 25 mai 2020 relatif à la prolongation des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire accordées sur le fondement de l'article D.521-12 du code de l'éducation et arrivant à échéance au terme de l'année scolaire 2025/2026 ;

Vu l'avis favorable des équipes pédagogiques des écoles élémentaires et maternelle ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

De maintenir les horaires du temps scolaire pour l'école maternelle et l'école élémentaire, soit :

- ◇ Lundi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h
- ◇ Mardi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h
- ◇ Jeudi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h
- ◇ Vendredi : de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h.

POINT 6 : APPROBATION DE FACTURES

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de prendre en charge dans le budget « Publicité, publications, relations publiques », article 623, les factures suivantes :

◇ Paniers garnis et arrangement fleuri pour les grands anniversaires (budget prévu : environ 60 € par composition) :

- Mme HARTMANN, née DISSER Astrid, 85 ans le 13 avril ;
- Noces d'Albâtre des époux ROSBURGER Marcel et SERAFINI Marie-Rose, le 09 avril

◇ Les frais de collations liées à divers évènements de la commune (réunion sur le frelon asiatique, Elsassputz...) : budget prévu : environ 150 euros ;

◇ L'achat de livres pour les enfants ayant participé au concours photos de carnaval : budget prévu : environ 300 €

◇ Tous les frais liés à l'inauguration de la Maison des Assistantes Maternelles le 12 avril 2025 : budget prévu : environ 800 €

POINT 7 : DIVERS**URBANISME**

M. le Maire donne connaissance aux élus des documents d'urbanisme qui ont été instruits depuis la dernière séance :

PERMIS DE CONSTRUIRE		
KAZIM Firat	4, rue de Ballersdorf	Construction d'une maison individuelle
BRUNNER Samuel	4, rue des Primevères	Construction d'un carport
GISSINGER Gaëtan	36, rue Oberdorf	Rénovation d'une maison existante

DECLARATION PREALABLE		
OLLIVIER Clément	1B, rue des Bleuets	Pergola bioclimatique
VD SERVICES représenté par Mme Valérie DUBREU	5, rue du Faubourg	Pose de panneaux photovoltaïques
JM ENERGY représenté par Mme Yasmine MAZOUZ	8, rue du Puits	Isolation thermique extérieure, ravalement de façades
FRANCE RENOVE HABITAT représentée par M. Ilan COHEN	11, rue des Muguets	Installation de panneaux photovoltaïques
GEISS Yann	Rue Basse	Division en vue de construire
HARTMANN Simon	19, rue de l'Eglise	Modification d'ouvertures en façades, création de deux fenêtres de toit, ravalement de façades
AC-BAT représenté par Madame Mylène BOUAKNIN	7, rue des Champs	Installation de panneaux photovoltaïques
EDF solutions solaires représenté par Madame Aissa REHABI	11, rue des Bouleaux	Installation de panneaux photovoltaïques
EDF solutions solaires représenté par Madame Aissa REHABI	11, rue des Muguets	Installation de panneaux photovoltaïques
POWERSOLARIS représenté par M. Raphaël PINTO	2, rue des Merles	Installation de panneaux photovoltaïques
WALCH Adeline	8B, rue de l'Eglise	Clôture

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Les élus prennent aussi note des demandes d'intention d'aliéner qui ont été déposées en Mairie depuis la dernière séance et pour lesquelles il n'a pas été jugé utile d'user du droit de préemption :

NOTAIRE	PROPRIETAIRE	BIEN VENDU	TARIF	ACQUEREUR
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	DIAT Daniel et SPIESSER Chantal	Bâti sur terrain propre 11, rue Oberdorf Section 01 n°198,242, 3 7,02 ares	305 000 €	BUECHER Gautier et CANILLA Mélissa
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	SAS SOVIA	Terrain non bâti Lot. Plein Champs lot 26 Section 04 n°558 3,70 ares	66 600 €	GUISNEL Teriiteraiatea et Samantha DAUBIER
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	JACOB Joël	Terrain non bâti Rue Basse Section 02 n°602 3,28 ares	27 880 €	GEISS Yann
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	GEISS Olivier et DIETSCH Sylvie	Bâti sur terrain propre 9, rue de la Forêt Section 44 n°79, 84 et 85 101,01 ares	227 596 €	SCI LA FORET
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	SAS SOVIA	Terrain non bâti Lot. Plein Champs lot 13 Section 04 n°508 + accès 6,22 ares	93 000 €	DIRINGER Alexandra et MEYER Lucile
SCP BAEUMLIN ET SIFFERT 68130 ALTKIRCH	SPECKER Christelle et ROTHENBURG ER Stéphane	Bâti sur terrain propre 16, rue du 7 Août Section 04 n°52,53, 507, 510 et 511 3,62 ares	83 000 €	BRAYE Charlène

Affaires et informations diverses :

M. le Maire souhaite apporter quelques informations concernant le projet d'ombrières sur la Place des Fêtes : un rendez-vous a eu lieu entre la commune, l'architecte et l'ONF, afin de déterminer les quantités par essence de bois à couper. Après avoir inspecté les possibilités de coupes dans nos parcelles, et compte-tenu des éléments fournis sur les besoins quantitatifs, la commune pourra fournir le chêne en totalité, mais une partie du douglas nécessaire sera à acheter ailleurs ; il est possible d'acheter directement les grumes, et de les faire scier avec le reste de nos bois.

Concernant la partie parking, l'architecte va retravailler les estimations car le coût du lot VRD évalué à 600 000 € paraissait très élevé ; des matériaux et agencements considérés comme superficiels peuvent être retirés pour partir sur quelque chose de plus simple tout en étant conforme et adapté à son utilité finale.

Un dossier sera déposé rapidement auprès d'ENEDIS pour enregistrer la demande de raccordement, afin que la commune puisse bénéficier des conditions contractuelles en cours, ce qui nous permettrait d'assurer une pérennité sur la revente de l'énergie.

Une nouvelle réunion aura lieu très prochainement avec l'architecte afin de revoir ces différents points.

M. le Maire rappelle que l'inauguration de la MAM aura lieu le samedi 12 avril 2025, une invitation est remise dans la pochette des documents d'information de la présente réunion.
Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an comme ci-dessus.